



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 71

Question écrite n° 7555

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'information donnée aux utilisateurs de l'autoroute A 11 à la sortie de Paris et jusqu'après le peage de Saint-Arnoult. Le balisage - comme d'ailleurs le ticket remis au peage de Saint-Arnoult - indique en effet les directions de Rennes pour l'autoroute A 81, de Nantes pour l'autoroute A 11, de Bordeaux pour l'autoroute A 10, mais ne comporte aucune indication de destination pour l'autoroute A 71. Or cette autoroute conduit déjà actuellement à Clermont-Ferrand et permettra très prochainement la liaison la plus directe entre, d'une part, Paris et le nord de l'Europe et, d'autre part, Barcelone via Beziers. Il s'agit donc d'un axe très important sur le plan des transports comme sur le plan de l'aménagement du territoire, avec l'avantage de la gratuité sur la traversée du Massif central. Au-delà des habitudes administratives, quelle est la justification d'une telle discrimination dans l'information, discrimination qui est une source de préjudice pour l'ensemble des collectivités desservies par l'autoroute A 71, ainsi moins facilement identifiées par les utilisateurs de notre réseau autoroutier ? Comment les pouvoirs publics comptent-ils porter remède à cette situation sans attendre l'ouverture à la circulation de l'ensemble de la liaison au travers du Massif central ? Comment, lorsque cette liaison sera ouverte à la circulation, les pouvoirs publics comptent-ils mettre en place une information assurant la bonne identification de l'autoroute dès le départ de Paris ? Il ne faudrait pas que les utilisateurs du réseau autoroutier français puissent penser que, lorsqu'une autoroute de longueur importante est ouverte gratuitement à la circulation, comme ce sera le cas pour la traversée du Massif central, l'identification de ce parcours est rendue plus difficile pour ceux qui attendent une information du balisage autoroutier.

Texte de la réponse

La signalisation de direction sur le réseau autoroutier au départ de Paris et de la région parisienne est très complexe car il faut indiquer non seulement les villes situées à moyenne et longue distances, mais aussi les très nombreuses mentions relatives à la desserte locale. De plus, pour des problèmes de sécurité liés à la lisibilité et à la lecture des panneaux en situation de conduite, seul un nombre de villes qui caractérisent le mieux les différentes directions sont indiquées. C'est pourquoi, à partir du boulevard périphérique de Paris et sur l'autoroute A 6, tronçon commun des autoroutes A 6, A 10 et A 11, seules trois mentions à longue distance Lyon, Nantes et Bordeaux ont pu être retenues, en complément de l'ensemble des indications locales et régionales. À la bifurcation entre A 10 et A 11 (au niveau de Saint-Arnoult), quatre mentions ont pu être indiquées, Orléans et Bordeaux pour A 10, Le Mans et Nantes pour A 11. Depuis la mise en service de l'autoroute A 71, embranchée sur l'autoroute A 10 à Orléans, s'est posé le problème de l'indication de Clermont-Ferrand. Il a été décidé de compléter la signalisation générale par des panneaux spéciaux portant la mention Clermont-Ferrand aux bifurcations A 6/A 10 et A 10/A 11. Cette disposition sera revue dans le cadre des réflexions générales en cours sur les schémas directeurs de signalisation et d'exploitation des autoroutes à l'horizon 2010. Il convient de souligner que, si la signalisation est une aide précieuse pour le conducteur, elle ne saurait se substituer à la nécessité pour chaque conducteur de préparer son déplacement en utilisant par exemple des cartes routières et autoroutières et en s'informant, s'il le désire, sur les autoroutes à péage ou libres de péage.

Données clés

Auteur : [M. Martin-Lalande Patrice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7555

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3761

Réponse publiée le : 2 mai 1994, page 2209